



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

#### Pouvoirs:

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger Cindy Le Hen, absente à partir de 22 heures, a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec



Envoyé en préfecture le 24/03/2016 Reçu en préfecture le 24/03/2016 Affiché le

## 10 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION

#### Exposé:

L'article 59 de la loi de finances pour 2016 a institué un fonds de soutien à l'investissement local.

Ce fonds de soutien est composé de deux enveloppes :

- une première enveloppe est destinée au soutien des projets d'investissement des communes et des EPCI
- une seconde enveloppe est dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation de bourgs-centres

Les conditions d'éligibilité de ce fonds sont précisées dans la circulaire du 15 janvier 2016 :

- maîtrise d'ouvrage : elle doit être assurée par une commune ou un EPCI.
   La seconde enveloppe restreint l'éligibilité aux communes faisant fonction de bourgs-centres et dont la population est inférieure à 50 000 habitants
- dépenses éligibles : dépenses d'investissement HT
- <u>taux de subvention</u> : il est au maximum de de 80%, ce qui implique un autofinancement minimum de 20%
- montant de la subvention : minimum de 20 000€
- <u>cumu</u>l : les crédits du FSIL peuvent être cumulés avec d'autres subventions d'Etat (DETR et FNADT...)
- calendrier : les opérations qui démarreront dans le courant de l'année seront privilégiées

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de reconquête du quartier historique de la basse-ville qui démarreront en 2016.

DEPENSES (HT)	Montant	RECETTES	Taux	Montant
Acquisitions	48 600€	Fonds de soutien à	80%	148 880€
immobilières		l'investissement local		
Travaux	137 500€	Autofinancement	20%	37 220€
		Weeners		
TOTAL	186 100€	TOTAL		186 100€

#### Proposition:

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de reconquête du quartier historique de la basse-ville qui démarreront en 2016 pour un montant de 186 100€, sur la base du plan de financement sus-visé.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement / eau et lutte contre les inondations du 8 mars 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 16 mars 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme LE MAIRE, Michaël QUERNEZ